

25 OCT. 2006



2603293

CESSION DE PARTS de S.A.R.L.

IDESIGN

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 50.000 frs
Siège Social : Grande Allée du 11-02-34 n° 11 à Noisiez
Objet : Agence ment, décoration, Aménagement etc
Registre du Commerce Meaux B 342 717 741

Entre les soussignés

(Noms, prénoms, professions, domiciles)

Monsieur Robert AUBOIS

15 Avenue Gambetta

41000 Blois

associés, dans la Société à responsabilité limitée ci-dessus, d'une part,

et Monsieur AUBOIS Bruno

(Noms, prénoms, profession, domicile)

10 Allée de Champagne 77400 THORIGNY

d'autre part.

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

M ancien Robert AUBOIS est propriétaire de 125 parts
de 100 frs chacune, de la Société à responsabilité limitée IDESIGN

au capital de 50.000 frs
dont le siège est à Noisiez (77) rue Grande Allée du 11-02-34 n° 11

M ancien Robert AUBOIS cède et transporte sous les garanties ordinaires
de droit 49 parts qu'il possède sur 125 dans ladite Société.

Par la présente cession, M ancien Bruno AUBOIS devient propriétaire des
parts cédées avec effet à partir de ce jour avec tous les droits
et obligations y attachés.

Bxt 1207

Enregistré à : RECETTE DES IMPOTS DE CHILLES

Le 29/06/2006 Bordereau n°2006/323 Case n°1

Enregistrement	: 36 €	Pénalités :	26 €
Timbre	: 24 €	Pénalités :	16 €
Total liquidé	: cent deux euros		
Montant reçu	: cent deux euros		
L'Agent			

L'Agent des impôts
AGNES BOUJRON

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de

4 900 fcs
que M Monsieur Robert AUBOIS reconnaît avoir reçu de
M Monsieur Bruno AUBOIS et dont il lui donne ici valable quittance.

Sont intervenus ici :

M^{lle} Sophie AUBOIS
Mr Alain GRELLIER
Mr Bruno AUBOIS

seuls membres de la Société, avec M Monsieur Robert AUBOIS cédant.

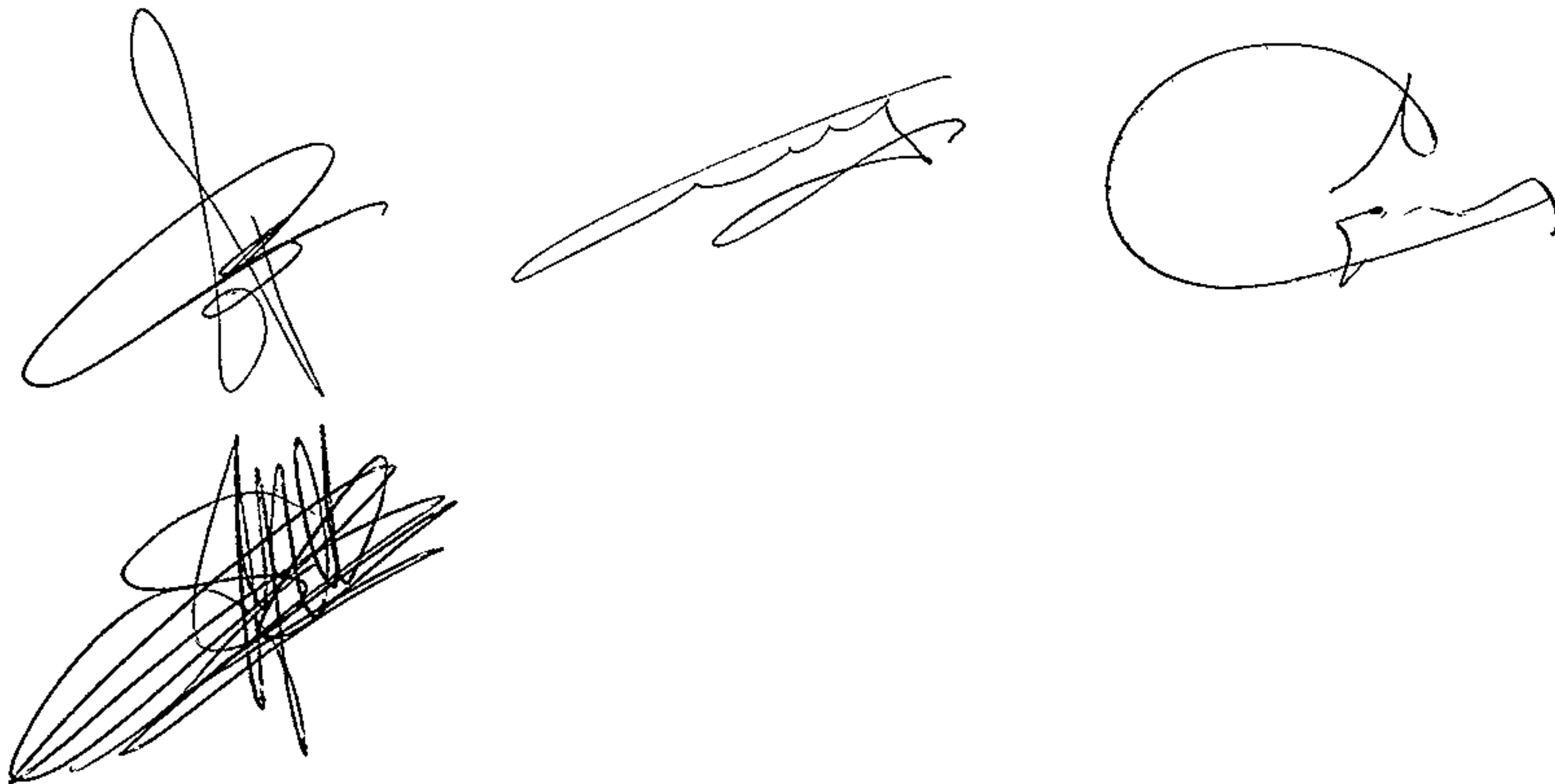
Lesquels, après avoir pris connaissance de la cession dont il s'agit, déclarent par
application des articles 45 et 47 de la Loi du 24 Juillet 1966, du décret du 23 Mars 1967
et des statuts, agréer la cession objet des présentes en qualité d'associé.

Les parts cédées ont plus de 2 années d'existence.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront
supportés par M^r Bruno AUBOIS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des
dépôts et publications exigés par la Loi.

Fait à Norvil, le 2 Avril 1999
(en toutes lettres)



25 OCT. 2006



CESSION DE PARTS de S.A.R.L.

Est 2677

Immatriculé à : SIRE DE MELUN-EXTERIEUR

Le 14/09/2006 Bordereau n°2006/621 Case n°16

Enregistrement : 197 € Pénalités :

Timbre : 24 € Pénalités :

Total liquidé : deux cent vingt et un euros

Montant restant : deux cent vingt et un euros

L'Agent

Véronique GHRAULT

Agente des impôts

DESIGN

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 50.000 frs

Siège Social : Grand Allée du 11-02-34 N° 11 à Noisier

Objet : Agencement, Décoration, Aménagement

Registre du Commerce Yvelines B 342 717 741

Entre les soussignés

(Noms, prénoms, professions, domiciles)

Monsieur Robert AUBOIS

15 Avenue Gramsetta

41 000 Blois

Né le 30 Mai 1931 à Huilheau sur
Loire (41)

associés, dans la Société à responsabilité limitée ci-dessus, d'une part,

et M^{lle} Sophie AUBOIS

(Noms, prénoms, profession, domicile)

8 Impasse des Jardins 77 VAUX LE PENIL
née le 29-08-1962 à Blois (41) d'autre part.

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Monsieur Robert AUBOIS est propriétaire de 125 parts
de 100 frs chacune, de la Société à responsabilité limitée DESIGN

au capital de 50.000 frs divisé en 500 parts
dont le siège est à Noisier rue Grand Allée du 11-02-34 11

Monsieur Robert AUBOIS cède et transporte sous les garanties ordinaires
de droit 76 parts qu'il possède sur 125 dans ladite Société.

Par la présente cession, M^{lle} Sophie AUBOIS devient propriétaire des
parts cédées avec effet à partir de ce jour avec tous les droits
et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de

7.600 frs

que Monsieur Robert AUBOIS..... reconnaît avoir reçu de
Mlle Sophie AUBOIS..... et dont il lui donne ici valable quittance.

Sont intervenus ici :

Mlle Sophie AUBOIS

Mr Alain Gressier

Mr Bruno Aubois

seuls membres de la Société, avec Monsieur Robert AUBOIS cédant.

Lesquels, après avoir pris connaissance de la cession dont il s'agit, déclarent par
application des articles 45 et 47 de la Loi du 24 Juillet 1966, du décret du 23 Mars 1967
et des statuts, agréer la cession objet de la présente en qualité d'associé.

Les parts cédées ont plus de 2 années d'existence.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront
supportés par Mlle Sophie AUBOIS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des
dépôts et publications exigés par la Loi.

Fait à Marseille..... le 2 Avril 1999
(en toutes lettres)